

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
30 mars 2015

L'an deux mille quinze, le 30 mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Madame Dominique FOUTRIER, Maire.

Sont présents : Mmes. et Mrs. Dominique FOUTRIER, Antoine MANGILI, Daniel MATHIOT, Bruno PORTE, Gérard BOUVEROT, Patrice FUGERE, Loïc PETIT, Christine PILLON, Jean-Michel GUENIN

Absente excusée : _ Mme. Chantal MAISON, ayant donné pouvoir à Mr. Bruno PORTE

Absent : Mr. Christophe TADIER

Assiste à la séance : Mr. DEMONT, trésorier Municipal

Secrétaire de séance : Mr. Jean-Michel GUENIN

En préambule au Conseil Municipal, Madame le Maire informe les présents qu'après avoir pris contact avec les services de la Préfecture, ceux-ci lui ont indiqué qu'il n'y avait pas lieu à procéder à l'installation d'un nouveau Conseiller Municipal, en l'occurrence Mr. Jean-Michel GUENIN; mais, que celui-ci était déclaré élu en remplacement de Madame Vanessa WAGENER dont l'élection a été invalidée. Mr. GUENIN participera aux travaux des différentes commissions auparavant affectées à Mme WAGENER.

Madame le Maire ouvre la séance et présente l'ordre du jour

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 MARS 2015

Madame le Maire procède à la lecture du procès-verbal de la séance du 9 mars 2015. Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité des présents plus un pouvoir, ce compte rendu.

VOTE DU COMPTE DE GESTION

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents plus un pouvoir, approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2014.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Mme le Maire donne lecture du compte administratif 2014

Section de fonctionnement

Recettes : 202 381.32 € (152 276.75 € + 50 104.57 € excédent 2013)

Dépenses : 117 643.19€

Soit un excédent de 84 738.13 €

Section d'investissement

Recettes : 127 784.25 €

Dépenses : 147 934.42 € (88 287.22 € +59 647.20€ déficit 2013)

Soit un déficit d'investissement de 20 150.17€

Soit un excédent global de clôture de : 64 587.96 €

Après avoir donné lecture assortie des commentaires explicatifs nécessaires, Madame le Maire quitte temporairement la salle et demande à Mr. Antoine MANGILI 1^{er} Adjoint de faire procéder au vote du compte Administratif.

Le compte administratif 2014 est adopté par 8 voix pour plus un pouvoir et une abstention de Mr. Jean-Michel GUENIN.

AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif 2014, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2014, décide d'affecter le résultat comme suit :

Excédent global cumulé au 31/12/2014 84 738.13 €

Affectation obligatoire :

Pour exécuter le virement prévu au Budget prévisionnel (c/1068) 20 150.17€

Solde disponible affecté comme suit :

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R002) 64 587.96€

Délibération adoptée à l'unanimité des présents plus un pouvoir.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix pour plus un pouvoir

Vu le budget primitif de l'année 2015,

Fixe comme suit les taux des impôts directs locaux, à percevoir au titre de l'année 2015 :

	TAUX 2015	PRODUIT ATTENDU
Taxe d'habitation	20.61 %	31 162 €
Taxe foncière (bâti)	20.72 %	20 637 €
Taxe foncière (non bâti)	32.86 %	15 970 €
CFE	16.73 %	3 229 €
TOTAL		<u>70 998 €</u>

(Taux inchangés par rapport à 2014)

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015

Madame le Maire présente le budget global 2015 qui se monte à :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 169 901€00

Recettes : 205 802€00

Section d'investissement :

Dépenses : 128 012€00

Recettes : 128 012€00

Ce budget 2015 est voté à l'unanimité des présents plus un pouvoir.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, reconduit le vote des subventions de fonctionnement (hors subvention exceptionnelle) alloué aux différentes associations, conformément à 2014, pour un montant total de 1 830 € 00 :

- ADMR CHAOURCE	450 €
- AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	420 €
- ANCIEN D'AFN	30 €
- COOPERATIVE SCOLAIRE	300 €
- FANFARE ESPERANCE	350 €
- ANIM COUSSEGREY	160 €
- ASSOCIATION VITICOLE	20 €
- CENTRE DE LOISIRS DE CHAOURCE	100 €

Et 1 600 € 00 pour le CCAS.

DEPENSES RELATIVES AU COMPTE FÊTES ET CEREMONIES

Le Maire expose les différents articles de loi, décrets, règlements de la comptabilité publique, qui font obligation aux communes de préciser les dépenses, relevant des fêtes et cérémonies que le conseil municipal entend faire supporter à la collectivité.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents plus un pouvoir, décide de la liste des dépenses que le compte fêtes et cérémonies supportera.

INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES

Chasse aux œufs :

Comme en 2014, l'opération chasse aux œufs pour les enfants de la commune est reconduite. Elle se déroulera le 11 avril à 14 h 30, au terrain de sports.

Réparations Chemin des Carrets :

Suite à la question posée par Madame Chantal MAISON lors du précédent Conseil municipal, concernant des réparations de voirie nécessaires Chemin des Carrets, Madame le Maire informe les Conseillers qu'elle a rencontré le responsable de l'entreprise Gillet, qui lui a affirmé qu'il attendait courant avril pour effectuer les travaux, afin de rencontrer des conditions climatiques plus favorables à ce type de travaux.

Ecole :

Madame le Maire qui a participé au dernier conseil d'école informe les membres du Conseil municipal que les effectifs (très fluctuants) sont actuellement de 53 élèves pour l'ensemble du RPI. Les prévisions de la prochaine année scolaire sont de 47 élèves.

Beaucoup de projets pour les jeunes élèves : Chorale- concours photo- rencontres sportives- vente de bulbes- participation aux vide greniers de Bernon et Lignièrès.

Kermesse le 27 juin à Lignièrès.

Réforme des rythmes scolaires : Il est impossible de mettre en place un P.E.D.T. les communes de Bernon et Lignièrès vont continuer à assurer un service de garderie. La Commune de Coussegrey va essayer de continuer à proposer des N.A.P., reposant en grande partie sur le bénévolat.

Mise en accessibilité des bâtiments communaux :

Madame le maire informe le conseil municipal de la réception d'un dossier relatif à la mise en accessibilité des bâtiments communaux. Ce dossier qui demande une étude des problèmes

spécifiques à la commune, est à retourner impérativement avant le 27 septembre 2014, accompagné d'un échancier de travaux. Une réunion concernant ces problèmes devrait avoir lieu courant avril.

Feu d'artifice du 14 juillet :

Mr Patrice FUGERE rend compte d'une manifestation de présentation de différents feux d'artifices, organisée par le fournisseur habituel de la commune, à laquelle il a participé en qualité de représentant de notre C.M. IL a rapporté un catalogue, et nous conseille de passer commande avant fin avril.

Tri sélectif :

Mr. Bruno Porte demande à Mme le Maire de se renseigner auprès de la communauté de communes afin de savoir s'il existe des contrôles efficaces sur le sort des déchets issus du tri sélectif, après que l'usager ait quant à lui subi des contraintes de tri sévères.

Cabine publique téléphonique :

Mr. Bruno PORTE demande où en est le démantèlement de la cabine téléphonique publique situé sur la place et programmée depuis un certain temps .Madame le maire informe les présents que la cabine a bien été "débranchée", mais qu'elle n'a pas d'information sur l'enlèvement de la cabine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15.